

Bilan Pacte Logement

Suite à l'entrée en vigueur de la loi dite « pacte logement » le 1^{er} novembre 2008, **83 communes ont procédé à la signature du pacte proprement-dit**, document contractuel, basé sur le fait que l'Etat et les communes ont une responsabilité partagée pour la réalisation du droit à un logement convenable des citoyens, par lequel les communes se sont engagées à contribuer activement à la construction de nouveaux logements sur leur territoire dans la perspective d'**augmenter ainsi leur population de plus de 15% sur une période de 10 années.**

16 autres communes ont manifesté leur intention de signer ladite convention au cours du 1^{er} trimestre 2009.

En contrepartie, le Gouvernement s'est engagé à aider ces communes en participant au financement des frais liés à la création des nouvelles infrastructures socio-économiques et autres équipements collectifs résultant de l'accroissement de leurs populations.

Les **11 communes** signataires ayant le statut de centre de développement et d'attraction (**CDA**) toucheront ainsi **7.650 euros** par habitant supplémentaire dépassant un accroissement de 1% par année.

Pour les **19 communes** signataires dont le développement a été jugé prioritaire par **l'IVL** sur base d'une décision du Gouvernement, chaque habitant supplémentaire dépassant un accroissement de 1% par année générera une recette supplémentaire de **6.750 euros**.

Les autres **53 communes** signataires toucheront le montant de **4.500 euros** par habitant supplémentaire dépassant un accroissement de 1% par année.

En fait, **ces 83 communes** se sont engagées à faire réaliser au total quelque **40.000 logements** durant la prochaine décade.

Pour honorer son engagement, le budget de l'Etat pour l'exercice 2008 prévoit le montant de 10 millions euros, alors que le budget pour l'exercice **2009** prévoit le montant de **14 millions euros**.